

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq février à 20 heures, les Membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire.

Etaient présents : MM : BEAUDOUIN Marie-France, PETIT Yves, LEURY Tony, HALBOURG Eric, CURY Christelle, DANNEBEY Barbara, MONTIER Nadine, BIARD Christophe, HARDIER Mauricette, LARGILLET Marc, FAUVEL Catherine, RENOULT Jean-Luc.

Excusés : HAMOUIS Fabienne, LECOQ Gérard.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mme DANNEBEY Barbara

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Mme le Maire informe que Mr le Président de la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville Yerville propose une adhésion des communes à un groupement de commande pour des travaux de voirie.

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes d'adhérer au groupement de commande pour 2019 tel que proposé par la Communauté de Communes.

INDEMNITES DE FONCTION DU 3^{ème} ADJOINT

Mme le Maire informe les Membres du Conseil que le calcul des indemnités de fonction des élus change suivant l'évolution de l'indice terminal de la fonction publique.

Le troisième adjoint se retire.

Sur proposition de Mme le Maire suivant l'article 2123-24 du code général des collectivités territoriales et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident :

- d'appliquer l'indice maximal sur le calcul des indemnités de fonction du 3^{ème} Adjoint de la commune.
- d'attribuer au 3^{ème} Adjoint de la commune une indemnité de fonction brute mensuelle correspondant à 8.25 % de l'indice maximal de la Fonction Publique.
- de réaliser un rappel de l'indice depuis l'élection le 30 novembre 2018 du 3^{ème} Adjoint.

Le 3^{ème} Adjoint est rappelé.

TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES ANCIEN PRESBYTÈRE

Mme le Maire expose que suite aux travaux réalisés sur les joints de l'ancien presbytère, certaines surfaces non prévues au devis initial se sont dégradées depuis la demande, et qu'il convient de les restaurer pour la sécurité des locataires.

Elle présente le devis complémentaire qui s'élève à 634.50 € HT soit 697.95 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le devis complémentaire de l'entreprise Tocqueville pour son montant.

BUREAU D'ÉTUDES POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – RUE DE LA PRAIRIE

Mme le Maire rappelle qu'afin de réaliser l'aménagement du centre bourg et la réfection de la rue de la prairie, il convient de transmettre l'étude et la gestion de ces travaux à un bureau d'études. Quatre bureaux d'études ont été sollicités, dont voici ci-dessous les propositions.

Bureaux d'études	Montant HT	Montant TTC
WOR INGENIERIE	30 000 €	36 000 €
ETUDIS AMENAGEMENT	15 500 €	18 600 €
V3D CONCEPT	5 900 € + 4.25 % des travaux	7 080 € + 4.25 % des travaux
HYLAS INGENIERIE	17 800 €	21 360 €

Mr Leury, Adjoint, présente la synthèse comparative pour les quatre dossiers.

Après les avoir étudiés et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de choisir le bureau d'études Etudis Aménagement pour l'élaboration de l'aménagement du centre bourg et la réfection de la rue de la prairie ;
- d'accepter et de signer le devis du bureau d'études pour son montant ;
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires ;
- d'approuver la dépense et son inscription aux BP 2019.

DÉFENSE INCENDIE

Yves Petit, Adjoint, présente les devis proposés par l'entreprise Véolia concernant la réparation d'une bouche incendie et l'extension de bornes d'incendie, selon le détail ci-dessous :

- Rue du Bois St Jacques angle Allée de la Corderie : réparation d'une bouche incendie pour un montant de 1 412,55 € HT soit 1 695,06 € TTC.
- Allée des Tilleuls (Route de Flamanville) : pose d'une borne incendie d'un montant de 2 328,14 € HT soit 2 793,77 € TTC.
- Hameau du Chemin : pose d'une borne incendie d'un montant de 2 560,85 € HT soit 3 073,02 € TTC.
- Rue des Poulies (Rue Jean Douence) : pose d'une borne incendie d'un montant de 2 553,39 € HT soit 3 064,07 € TTC.

Après les avoir étudiés et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de faire réaliser la réparation de la bouche incendie et la pose de trois bornes incendie ;
- de choisir l'entreprise Véolia pour leurs réalisations ;
- d'accepter et de signer les devis de l'entreprise pour ses montants
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet
- d'effectuer le paiement à l'article 61523 (réparation) et 21538 (créations) de l'opération 184 du budget

INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire demande aux Membres du Conseil, de réfléchir à une proposition de défense incendie sur le secteur de Runetot, sachant que la Mairie n'est propriétaire d'aucun terrain sur cette zone. Actuellement, la borne incendie existante n'a pas un débit suffisant pour autoriser de nouveaux aménagements ou construction pour les habitants du hameau (exemple : agrandissement, création d'un garage, construction d'une maison...).

Mr Petit, Adjoint, informe que le recensement de la population est en cours sur la commune depuis le 17 janvier et se terminera le 16 février.

Mr Petit, Adjoint, indique que Mr Delandemare interviendra courant avril pour la réparation de la rosace de notre église.

Suite à la chute d'un arbre sur un but au terrain de football, Mr Halbourg, Adjoint, présente deux devis de réparation de ce but.

Mr Terrier Nicolas : 724.00 € HT soit 868.80 € TTC

Entreprise RSM : 779.98 € HT soit 935.98 € TTC

Il indique que l'achat d'un but neuf serait d'un montant de 997 € TTC.

Mr Halbourg propose de financer l'achat d'un but neuf par le biais d'une augmentation de subvention exceptionnelle au club de football, afin que le club puisse de son côté acheter un second but assorti au neuf. La décision sera prise lors de la prochaine réunion de conseil, au moment du vote des subventions communales.

Mr Petit, Adjoint, explique le retard pris dans l'élaboration du PLU et présente le nouveau calendrier.

Mr Petit, Adjoint, informe les membres du conseil, que le département prêtera à la commune un radar pédagogique pour le placer sur la rue Alexis Ricordel durant plusieurs semaines afin de mesurer la vitesse des véhicules passants.

Mme le Maire rappelle que tous les ans un bulletin municipal est établi et distribué auprès de tous les habitants, et que si les membres du conseil ont des idées pour enrichir le bulletin de cette année, ils sont les bienvenus.

Mr Leury, Adjoint, indique que le vice-président du club de Football souhaiterait une seconde régénération du terrain par l'entreprise qui avait fait la première. Mme le Maire demande à son adjoint de prendre contact avec l'entreprise afin d'obtenir un devis en ce sens.

Mr Halbourg, Adjoint, informe qu'il a contacté et rencontré une première mutuelle afin de connaître les tarifs proposés, si un appel d'offres pour une mutuelle communale était mis en place.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Hardier demande si une réfection des volets pour les locataires de l'ancienne école est prévue.

Mme Cury demande quand il sera prévu d'ouvrir la porte donnant sur l'escalier qui vient d'être réinstallé à l'Ancien Presbytère.

Mr Renoult demande s'il était prévu de faire un aménagement du reste du bâtiment de l'ancienne école, non transformé en appartement pour location, dans les prochains mois. Mme le Maire indique qu'à ce jour rien n'est prévu pour ce bâtiment, étant donné la manière existante dans la cour arrière.

Mr Renoult informe que le car scolaire ne s'arrête pas à l'arrêt du bus des « tilleuls ». Mme le Maire va contacter le SIVOS de Yerville en ce sens.

Mr Renoult demande s'il était possible de contacter le propriétaire des arbres du Maille afin qu'il réalise un élagage.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 22h45.